



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE
8 septembre 2026

LE FONDS VERT EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES

en région Centre-Val de Loire

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



SOMMAIRE

Édito	4
Les 3 mesures du Fonds Vert en faveur des mobilités durables.....	5
▪ Aménagements cyclables.....	6
Présentation de la mesure et chiffres clés.....	7
Carte et liste de l'ensemble des lauréats.....	8
« Projets en lumière »	9
L'exemple de la CA ¹ de Blois – Aggloplys (Loir-et-Cher 41).....	10
L'exemple de la Commune de Vernouillet (Eure-et-Loir 28)	11
L'exemple du Conseil Départemental du Loiret (Loiret 45).....	12
▪ Développement du covoiturage	13
Présentation de la mesure et chiffres clés.....	14
Carte et liste de l'ensemble des lauréats	15
« Projets en lumière »	18
L'exemple du Conseil Départemental du Loiret (Loiret 45)	19
L'exemple du Syndicat des Mobilités de Touraine (Indre et-Loire 37).....	20
L'exemple du Conseil Départemental du Cher (Cher 18).....	21
▪ Développement des mobilités durables en zones rurales.....	22
Présentation de la mesure et chiffres clés.....	23
Carte et liste de l'ensemble des lauréats	24
« Projets en lumière »	26
L'exemple de la Commune d'Argenton-sur Creuse (Indre 36)	27
L'exemple de la Région Centre-Val de Loire	28
L'exemple de la CC ² Terres de Perche (Eure-et-Loir 28).....	29
Ressources et Contacts.....	30

¹ Communauté d'Agglomération

² Communauté de Communes



ÉDITO

Le Fonds Vert Un outil au service de l'écologie dans les territoires

Créé en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds Vert, soutient les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique et s'adapter au changement climatique.



4,5

Md€ de subventions de l'État octroyées entre 2023 et 2025 au niveau national, dont 159,6 M€ en région Centre-Val de Loire

25 000

projets nationaux accompagnés entre 2023 et 2025 au niveau national, dont 1 275 projets en région Centre-Val de Loire

Le Fonds Vert accompagne sur le long terme la mobilisation des collectivités territoriales et acteurs locaux et contribue ainsi à répondre aux enjeux de la planification écologique. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et la sobriété foncière.

Le Fonds Vert apporte un soutien financier d'ampleur en faveur de l'émergence et de la réalisation d'actions de transition écologique au plus près des territoires, à savoir :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- Leur adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples. Au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé et le bien-être. Une seule solution ne saurait, bien sûr, s'appliquer à tous les territoires : chacun a ses propres défis et ses spécificités. C'est pourquoi la gestion de ce fonds a été confiée aux services déconcentrés de l'État. Attribué sans appel à projets, il permet de soutenir directement les initiatives portées par les élus locaux, dans le cadre de leurs échanges avec l'autorité préfectorale.

Le Fonds Vert suscite une large adhésion en région Centre-Val de Loire. Tous les départements ont déposé des dossiers projets, avec une forte implication des petites communes.



Les 3 mesures du Fonds Vert en faveur des mobilités durables

En France, la voiture individuelle représente aujourd'hui 80 % des déplacements domicile-travail, pour une distance moyenne de 15 km. Cette dépendance est particulièrement marquée dans les territoires ruraux et peu denses, où les alternatives à la voiture font souvent défaut. Le secteur des transports routiers est responsable de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du pays, dont plus de la moitié est directement liée à l'usage de la voiture individuelle.

À ces enjeux environnementaux s'ajoutent des difficultés sociales et économiques : coût des trajets, durée des déplacements, accès limité aux transports. Au niveau national, 15 millions de Français sont ainsi en situation de précarité de mobilité. En région Centre-Val de Loire, ce phénomène concerne plus de 20 % de la population majeure.

Face à ces constats, le Fonds vert poursuit trois objectifs : accélérer la décarbonation des mobilités du quotidien, réduire la pratique de l'autosolisme et renforcer l'offre de mobilité à destination des habitants des zones rurales et des personnes en situation de précarité de mobilité.

L'État accompagne ainsi les collectivités territoriales dans le déploiement de solutions de mobilité durable adaptées à leurs territoires, via des subventions destinées à soutenir la création d'infrastructures et de services bas-carbone.

Cette action s'inscrit dans une dynamique nationale : le plan vélo et marche 2023-2027 vise 100 000 kms d'aménagements cyclables sécurisés d'ici 2030, tandis que le plan national covoiturage ambitionne de tripler d'ici 2030 le nombre de trajets réalisés en covoiturage, évitant ainsi l'émission de 3 MtCO₂ – soit 10 % de l'objectif national de décarbonation des mobilités des personnes.

Le Fonds vert soutient ainsi trois leviers d'actions complémentaires, afin d'offrir des alternatives concrètes à la voiture individuelle et de renforcer l'attractivité des territoires :

1. Le développement des aménagements cyclables,
2. L'essor de la pratique du covoiturage,
3. Le déploiement de nouvelles solutions de mobilité durables en zones rurales.

Aménagements cyclables





En France, les 2/3 des déplacements quotidiens couvrent moins de 5 km et sont principalement réalisés en voiture. Pourtant, pour ces distances, la marche et le vélo constituent des solutions souvent plus rapides et mieux adaptées.

Au-delà de réduire l'impact environnemental de l'usage de la voiture, la pratique du vélo favorise le bien-être et a des effets bénéfiques sur la santé. Le déploiement d'infrastructures cyclables est un levier d'aménagement du territoire.

Dès 2025, le Fonds Vert a mis en place une mesure spécifique destinée à soutenir les aménagements cyclables, notamment en résorbant les discontinuités du réseau et en favorisant la création d'itinéraires continus et sécurisés, tels que les voies vertes et les pistes cyclables.

Accélérer la création d'itinéraires continus et sûrs constitue un levier pour favoriser le report modal de la voiture individuelle vers le vélo, pour tous les publics.



100 000 km
d'aménagement sécurisés
d'ici 2030

LES CHIFFRES CLÉS en Centre-Val de Loire



8 projets financés en 2025

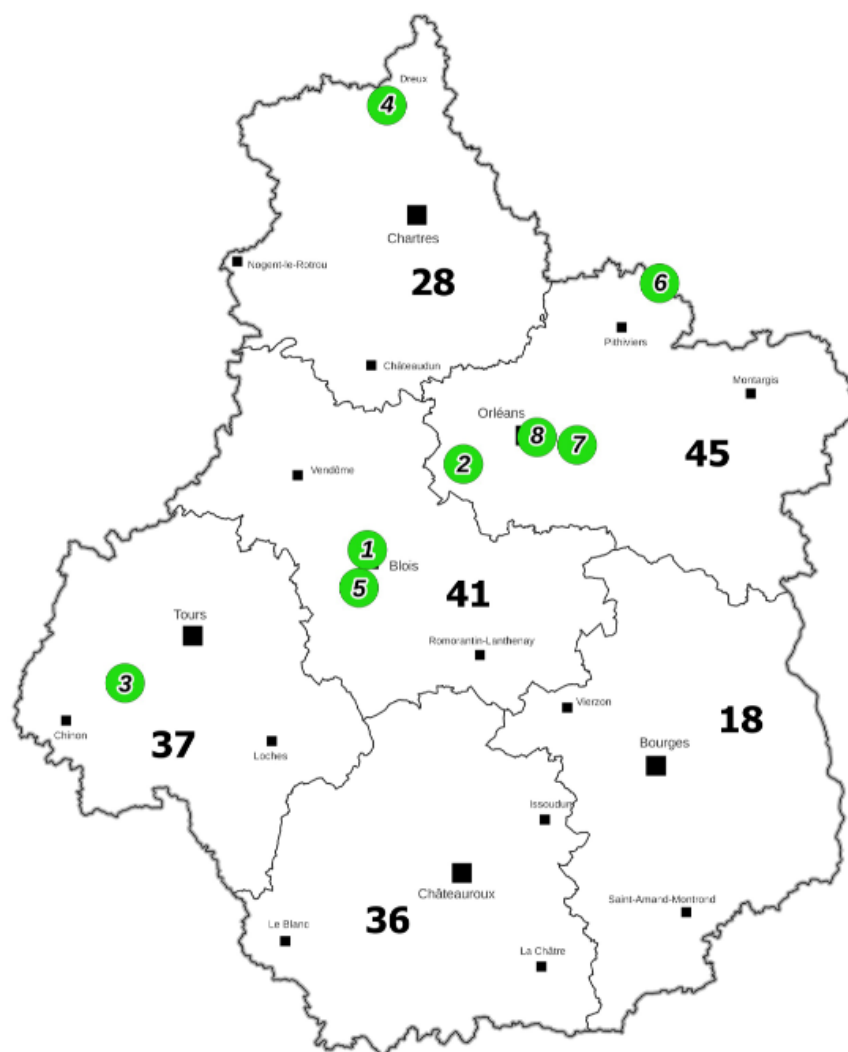


1,5 M€ de subventions
octroyées en 2025



22 kms d'aménagements
sécurisés créés

Carte et liste de l'ensemble des lauréats Aménagements cyclables



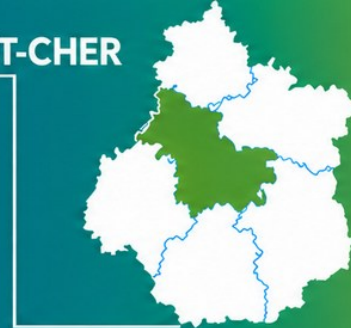
REFERENCE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET
①	Agglopolys / Blois	Piste cyclable, rue de Châteaudun à Blois
②	CC Terres du Val de Loire	Piste cyclable, Parc Activités Synergies Val de Loire à Meung-sur-Loire/Baule
③	Commune d'Azay le Rideau	Voie verte tranche 2 - Avenue de la gare
④	Commune de Vernouillet	Mise en œuvre du plan d'action mobilités actives
⑤	Conseil Départemental du Loir-et-Cher	Voie verte Chailles/ Les Montils
⑥	Conseil Départemental du Loiret	RD2152 Malesherbois - aménagement d'une voie verte
⑦	Conseil Départemental du Loiret	RD960 – Aménagements cyclables à Mardié/St Denis de l'Hôtel
⑧	Orléans Métropole	Voie verte, Parc de Loire à Saint-Jean-le-Blanc



PROJETS EN LUMIÈRE

Zoom sur des projets d'aménagements
cyclables en Centre-Val de Loire





Agglopolys résorbe les discontinuités cyclables

Avec plus de 109 000 habitants répartis sur 43 communes, la Communauté d'Agglomération de Blois, dénommée Agglopolys, constitue le principal bassin de vie, d'emploi et de services de Loir-et-Cher.

Située à mi-chemin entre Orléans et Tours, l'agglomération bénéficie d'une position stratégique et concentre plus de 40 % des emplois du département.

Cette configuration offre un fort potentiel de développement des mobilités durables, notamment du vélo, pour les trajets de proximité, et d'intermodalité avec les transports collectifs du réseau Azalys.



En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Agglopolys poursuit le développement d'un réseau cyclable structurant à l'échelle de son territoire. À ce titre, l'agglomération concentre ses efforts sur la résorption des discontinuités cyclables afin de rendre les déplacements à vélo plus sûrs, plus confortables et plus attractifs.

Le projet lauréat consiste à aménager **1,4 kilomètres de pistes cyclables unidirectionnelles sécurisées**, d'une largeur de 2 mètres, en site propre, le long de l'avenue de Châteaudun, l'un des principaux axes d'entrée de Blois. Cet aménagement s'inscrit dans le réseau structurant « **Réseau Vélo Azalys** » et contribuera à renforcer les liaisons entre les quartiers résidentiels et les principaux pôles d'activités, d'enseignement, de services et de commerces du nord de l'agglomération.

En supprimant une rupture majeure du réseau cyclable et en améliorant significativement la sécurité des traversées, ce projet favorisera l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien. À terme, **entre 500 et 1 500 cyclistes et usagers de trottinettes sont attendus chaque jour** sur cet itinéraire, confirmant son rôle stratégique dans le développement des mobilités durables et du report modal sur le territoire blaisois.

Début des travaux : Septembre 2025
Date prévisionnelle d'achèvement : Mars 2027

Mise en œuvre du plan d'action mobilités actives

Commune de Vernouillet

EURE-ET-LOIR



Développer des infrastructures cyclables à court et moyen terme



Avec plus de 12 300 habitants, Vernouillet est la deuxième commune de l'agglomération du Pays de Dreux.

La ville génère de nombreux déplacements quotidiens pour accéder aux emplois, aux commerces, aux écoles et aux services.

Afin d'offrir des alternatives à la voiture individuelle, Vernouillet développe des aménagements favorisant la marche et le vélo. Ces investissements visent à sécuriser les déplacements, faciliter les trajets du quotidien et améliorer la qualité de vie des habitants.

Un **Plan d'Actions Mobilités Actives** est une **feuille de route** élaborée par une collectivité pour développer les déplacements à vélo et à pied. Il identifie les besoins du territoire, les itinéraires à aménager, les actions à mettre en œuvre et les investissements à réaliser afin de rendre ces modes de déplacement plus sûrs, plus pratiques et plus attractifs.

À Vernouillet, ce plan se traduit par la création progressive d'un réseau cyclable structurant permettant de relier les principaux lieux de vie et de répondre aux besoins de mobilité des habitants au quotidien.

L'objectif de ce projet lauréat est de créer un **réseau cyclable continu** et attractif, facilitant les déplacements sans voiture sur **4 tronçons** :

- Rue du Moulin Rouge et passage de la Rcade Ouest
- Quartier des Vauvettes
- Place Pablo Neruda et connexion au Collège Marcel Pagnol
- Voie verte du Chemin des Charmilles

Début des travaux : Janvier 2026

Date prévisionnelle d'achèvement : Décembre 2029

Création d'une voie verte

RD2152, Malesherbois

Conseil Départemental du Loiret

LOIRET



Un nouvel itinéraire cyclable structurant sur la RD2152



Le Conseil Départemental du Loiret a adopté son schéma des mobilités durables en décembre 2022.

Il intègre la réalisation par le département ou le soutien aux collectivités, d'aménagements cyclables sur le territoire, ainsi que le développement d'un réseau de points nœuds multimodaux, visant ainsi à **permettre à 98% des habitants du Loiret d'être à moins de 10 km d'une offre de mobilité.**

Il soutient également le covoiturage, l'intermodalité et les mobilités du quotidien afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'attractivité des territoires.

Dans le Malesherbois, le Conseil Départemental du Loiret, porte un projet d'aménagement visant à renforcer la sécurité et la continuité du réseau cyclable local.

Le projet lauréat :

- Création d'une voie verte de 475 mètres le long des RD2152 et RD949 ;
- Raccordement à la piste cyclable existante située sur la RD949 ;
- Liaison directe entre la nouvelle gendarmerie inaugurée en 2025 et les aménagements cyclables existants ;
- Aménagement réalisé hors chaussée, séparé de la circulation automobile, garantissant un haut niveau de sécurité pour les usagers.

Les bénéfices attendus :

- Résorption d'une discontinuité du réseau cyclable ;
- Amélioration des déplacements quotidiens à vélo entre les quartiers résidentiels, les zones d'activités et les équipements publics ;
- Renforcement de l'attractivité du vélo comme mode de déplacement du quotidien ;
- Fréquentation estimée à environ 100 cyclistes par jour.

Début des travaux : Septembre 2025

Date d'achèvement : Mai 2026

Développement du covoiturage





Le covoiturage constitue une réponse concrète aux enjeux de mobilité, de pouvoir d'achat et de transition écologique.

En permettant le partage des trajets domicile-travail et des déplacements réguliers, il contribue à réduire le nombre de véhicules en circulation, les émissions de gaz à effet de serre et la congestion routière.

Cette pratique favorise également un usage plus efficient de la voiture individuelle et permet aux usagers de réduire le coût de leurs déplacements grâce au partage des frais.

Le covoiturage présente un intérêt particulier dans les territoires fortement dépendants de la voiture individuelle et où les alternatives en transports collectifs sont limitées.

Le Fonds Vert et l'accompagnement des cellules France Mobilités aident les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de covoiturage.

Cette mesure du Fonds Vert favorise la couverture nationale par des schémas départementaux de covoiturage, l'augmentation du nombre d'aires et de lignes de covoiturage, le soutien et l'accélération des expérimentations de voies réservées, la mise en place de campagnes d'animation et d'incitation financière aux trajets covoiturés.



Tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage d'ici 2030 par rapport à 2022

LES CHIFFRES CLÉS en Centre-Val de Loire



38 projets financés
entre 2023 et 2025

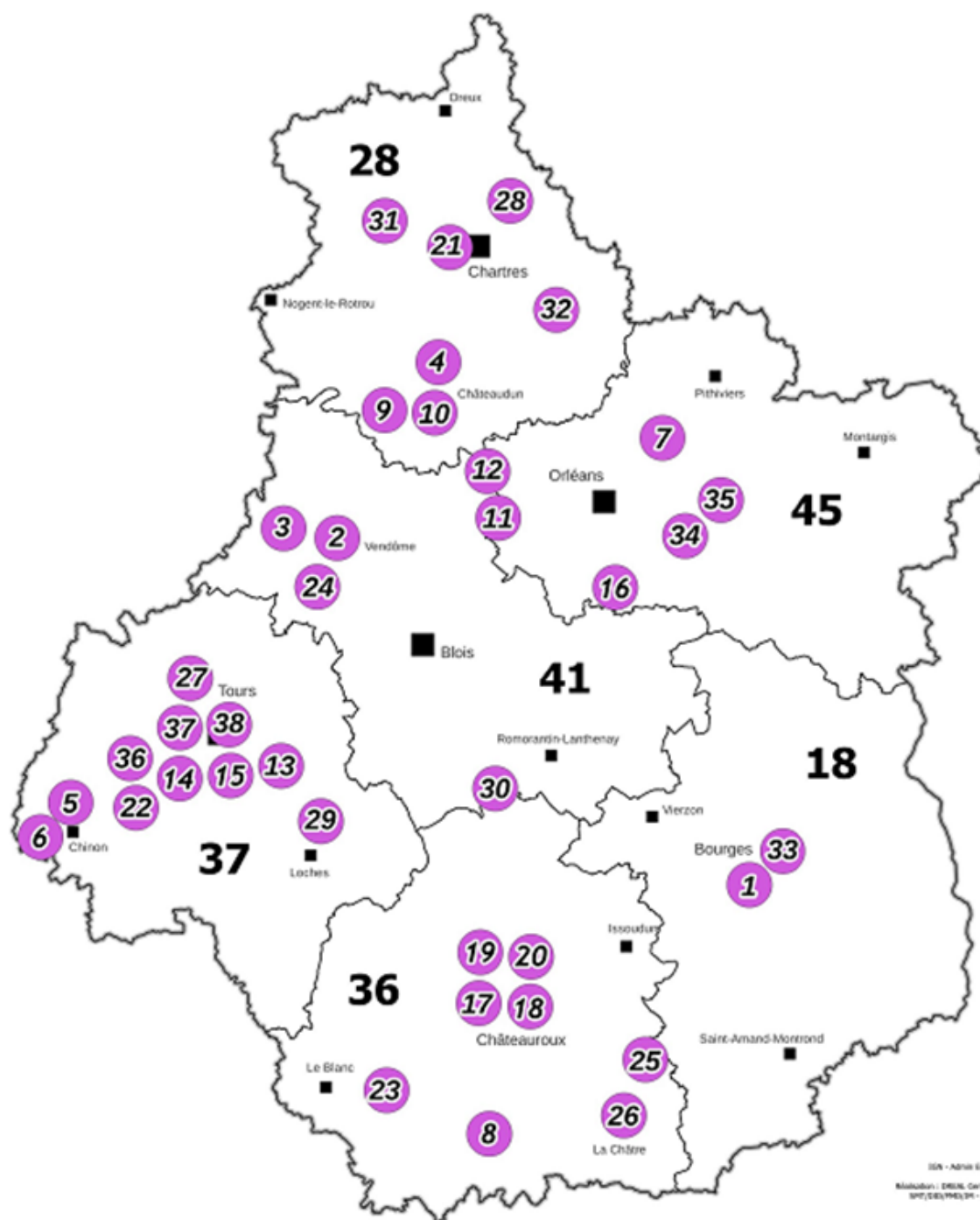


1,4 M€ de subventions
octroyées entre 2023 et 2025



58 aires réalisées
54 000 trajets par mois
10 teqCo2 économisées par mois

Carte et liste de l'ensemble des lauréats Covoiturage



REFERENCE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET
①	Agglobus/Bourges Plus	Mise en place d'un service de covoiturage sur le territoire d'Agglobus
②	CA Territoires Vendômois	Incitations financières à la pratique du covoiturage (Karos)
③	CA Territoires Vendômois	Plateforme covoiturage
④	CC Bonnevalais	Plateforme covoiturage
⑤	CC Chinon Vienne et Loire	Développement d'une application de covoiturage
⑥	CC Chinon Vienne et Loire	Plateforme covoiturage
⑦	CC de la Forêt	Plateforme covoiturage
⑧	CC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse	Développement du covoiturage sur le territoire
⑨	CC Grand Châteaudun	Développement du covoiturage sur le territoire
⑩	CC Grand Châteaudun	Incitations financières à la pratique du covoiturage avec BlablacarDaily
⑪	CC Terres du Val de Loire	Mise en place d'une incitation financière à la pratique du covoiturage avec KLAXIT pour faciliter les trajets domicile-travail
⑫	CC Terres du Val de Loire	Poursuite plateforme de covoiturage
⑬	CC Touraine Est Vallées	REZO POUCE
⑭	CC Touraine Vallée de l'Indre	Développement du covoiturage sur le territoire
⑮	CC Touraine Vallée de l'Indre	Plateforme covoiturage
⑯	CC Portes de Sologne	Plateforme covoiturage
⑰	Châteauroux / CA Châteauroux Métropole	Développement du covoiturage quotidien sur le territoire de Châteauroux Métropole
⑱	Châteauroux / CA Châteauroux Métropole	Plateforme covoiturage
⑲	Châteauroux / CA Châteauroux Métropole	Travaux de création d'aires de covoiturage - tranche n°2
⑳	Châteauroux / CA Châteauroux Métropole	Travaux de création d'aires de covoiturage - tranche n°2
㉑	Commune d'Amilly	Aménagement d'un parking voyageurs - création de places co-voiturage
㉒	Commune d'Azay-le-Rideau	Aire de covoiturage
㉓	Commune de Ciron	Création d'une aire de covoiturage en lien avec un parc public et la voie verte
㉔	Commune de Huisseau-en-Beauce	Création d'une aire de covoiturage
㉕	Commune de La Berthenoux	Création d'un espace public « Aire de covoiturage - Stationnement »
㉖	Commune de La Châtre	Création d'une aire de covoiturage pour 28 places à l'ilot du lion d'argent

27	Commune de La Membrolle-sur-Choisie	Aménagement d'une aire de covoiturage végétalisée avec ombrières photovoltaïques
28	Commune de Saint-Piat	Création d'un parking de covoiturage
29	Commune de Saint-Quentin-sur-Indrois	Création d'une aire de covoiturage avec une borne électrique
30	Commune de Selles-sur-Cher	Création d'un parking de covoiturage végétalisé route de Romorantin
31	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir	Mise en place d'une application de mise en relation pour du covoiturage et animation de la démarche auprès des agents de la collectivité et d'autres partenaires
32	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir	Schéma directeur des aires multimodales
33	Conseil Départemental du Cher	Elaboration d'un schéma directeur des aires de covoiturage sur le département du Cher
34	Conseil Départemental du Loiret	Aire de covoiturage - commune de Châteauneuf-sur-Loire
35	Conseil Départemental du Loiret	Nœud multimodal de Châteauneuf-sur-Loire
36	Syndicat des Mobilités de Touraine	AAP Cerema : "S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage"
37	Syndicat des Mobilités de Touraine	Incitations financières à la pratique du covoiturage sur le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine
38	Syndicat des Mobilités de Touraine	Incitations financières à la pratique du covoiturage



PROJETS EN LUMIÈRE

Zoom sur des projets de développement
du covoiturage en Centre-Val de Loire



Aire de covoiturage à Châteauneuf-sur-Loire

Conseil Départemental du Loiret

LOIRET



Une aire de covoiturage, au cœur d'un point nœud multimodal



Dans le Loiret, la voiture individuelle représente encore **78 % des déplacements domicile-travail**.

Afin de diversifier les solutions de mobilité et de réduire la dépendance à l'automobile, le Conseil Départemental déploie une stratégie fondée sur un **réseau de pôles de mobilité**.

Implantés autour des gares et des principaux arrêts de transport en commun, ces pôles regrouperont différents **services de mobilité**.

L'objectif est de faciliter l'accès à des solutions de déplacement plus durables, adaptées aux besoins de chaque territoire.

Située à vingt-cinq kilomètres d'Orléans, Châteauneuf-sur-Loire bénéficie d'une position stratégique sur les axes RD952 et RD2060, particulièrement fréquentés par les actifs.

Afin de répondre au succès de l'aire de covoiturage créée en 2019, dont le taux d'occupation dépasse 90 %, le Conseil Départemental du Loiret prévoit son extension de **48 à 110 places**. Une installation d'ombrières équipées de 1 100 panneaux photovoltaïques sera également mise en place sur l'aire.

Ce projet lauréat renforcera l'offre de mobilité du territoire grâce à **la création d'arrêts de cars en collaboration avec la Région Centre-Val de Loire, d'abris vélos sécurisés et de places de stationnement adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, créant ainsi un pôle multimodal.

Ce projet accompagnera également l'ouverture du futur lycée prévue en 2027 et contribuera au développement des mobilités durables dans l'est du Loiret.

Début des travaux : Mars 2026

Date prévisionnelle d'achèvement : Fin 2026

Campagne de financement au covoiturage

Syndicat des Mobilités de Touraine

INDRE-ET-LOIRE



Un coup de pouce pour covoiturer



Syndicat
des Mobilités
de Touraine

Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) agit pour développer des mobilités plus durables, accessibles et adaptées aux besoins du territoire.

En 2025, le réseau Fil Bleu a enregistré **46 millions de voyages**, dont **75 000 voyages quotidiens en moyenne sur le tramway**.

Le réseau propose une offre multimodale associant bus, tramway, le train dans les 11 gares de la métropole et **10 services de transport à la demande Résabus**.

Le SMT prépare également l'avenir avec la réalisation de la **deuxième ligne de tramway**, du BHNS⁴ et de deux parkings-relais.

À travers son Plan de Mobilité 2026-2036, le SMT développe les alternatives à la voiture individuelle et accompagne la transition vers une mobilité plus durable.

Déployée sur les 25 communes du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) — Tours Métropole Val de Loire (22 communes) ainsi que les communes de Vernou-sur-Brenne, Vouvray et La Ville-aux-Dames — la plateforme de covoiturage Klaxit a contribué à développer la pratique du covoiturage sur les trajets domicile-travail entre février 2023 et février 2024.

Dans le cadre de cette expérimentation, le SMT a pris en charge les trajets de covoiturage de 2 à 30 km, dès lors qu'ils avaient pour origine ou destination l'une des 25 communes membres du Syndicat.

L'activité de Klaxit en 2023/2024 se caractérise par les résultats suivants :

- **8 701 personnes inscrites** sur la plateforme ;
- **41 000 trajets de covoiturage financés** ;
- **719 465 km parcourus** en covoiturage ;
- **98 tonnes de CO₂ économisées** ;
- **79 956 € versés aux conducteurs** au titre du partage des frais, grâce au dispositif de cofinancement.

Fort de ce bilan, le Syndicat des Mobilités de Touraine a décidé de poursuivre l'expérimentation et de pérenniser son soutien au covoiturage de courte distance. Il a été suivi par les communautés de communes de Chinon Vienne et Loire et Touraine Vallée de L'Indre.

Au 1^{er} août 2026, près de 40 000 personnes sont inscrites sur l'application BlablaCar Daily (qui a succédé à Klaxit) dont près de 9000 sont des covoitureurs actifs.

⁴ Bus à Haut Niveau de Service

Élaboration d'un schéma directeur d'aires de covoiturage

Conseil Départemental du Cher

CHER



Structurer le covoiturage à l'échelle du département

Avec ses **299 573 habitants** répartis sur 290 communes et près de 4 600 km de routes départementales, **le Cher est un territoire majoritairement rural** où les déplacements du quotidien constituent un enjeu majeur.

Ce territoire est structuré autour de trois pôles urbains (**Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond**) qui génèrent d'importants déplacements quotidiens entre les lieux de résidence et les zones d'activités.

Dans un contexte marqué par une forte dépendance à la voiture individuelle et une offre de transports collectifs limitée. Les alternatives à l'autosolisme, comme le covoiturage, apparaissent ainsi comme une priorité pour répondre aux besoins des habitants et développer l'**attractivité du territoire**.



Pour encourager le développement du covoiturage dans le Cher, le Conseil Départemental a élaboré un schéma directeur afin d'offrir aux collectivités une **meilleure connaissance des besoins du territoire** et des outils concrets pour développer et améliorer leurs aires de covoiturage.

Véritable feuille de route pour les années à venir, ce document permettra de structurer un réseau performant au service des habitants.

Les 3 atouts majeurs du schéma directeur :

- Mieux comprendre les déplacements du quotidien en identifiant les principaux flux de circulation et les secteurs les plus favorables au covoiturage ;
- Construire un réseau lisible et efficace grâce à une implantation cohérente des aires de covoiturage et à une signalétique harmonisée sur l'ensemble du département ;
- Faciliter l'accès à l'emploi, aux services et aux transports en renforçant les connexions entre covoiturage, transports collectifs et mobilités actives.

Date d'achèvement : Fin 2025

Développement des mobilités durables en zones rurales





En France, près de 80 % des habitants des zones rurales sont dépendants de la voiture individuelle et peu d'alternatives s'offrent aux populations de ces territoires.

80 %
des habitants des zones
rurales sont dépendants
de la voiture.

Lancé en 2023, le plan France Ruralités priorise l'action de l'État sur la mobilité durable. Les collectivités concernées par les besoins en mobilités décarbonées sont accompagnées en moyens humains et financiers pour le déploiement de solutions de mobilités durables.

Pour répondre à ces enjeux, cette mesure du Fonds Vert accompagne ces territoires afin que chacun puisse disposer d'une stratégie et d'un bouquet de services de mobilité durable et inclusive (transport à la demande, services de locations de vélos, autopartage, transport solidaire, etc.).

Ces alternatives constituent des solutions concrètes pour faciliter les déplacements du quotidien, réduire les émissions de CO₂ et rendre la mobilité plus accessible à tous.

LES CHIFFRES CLÉS en Centre-Val de Loire



19 projets financés
entre 2024 et 2025

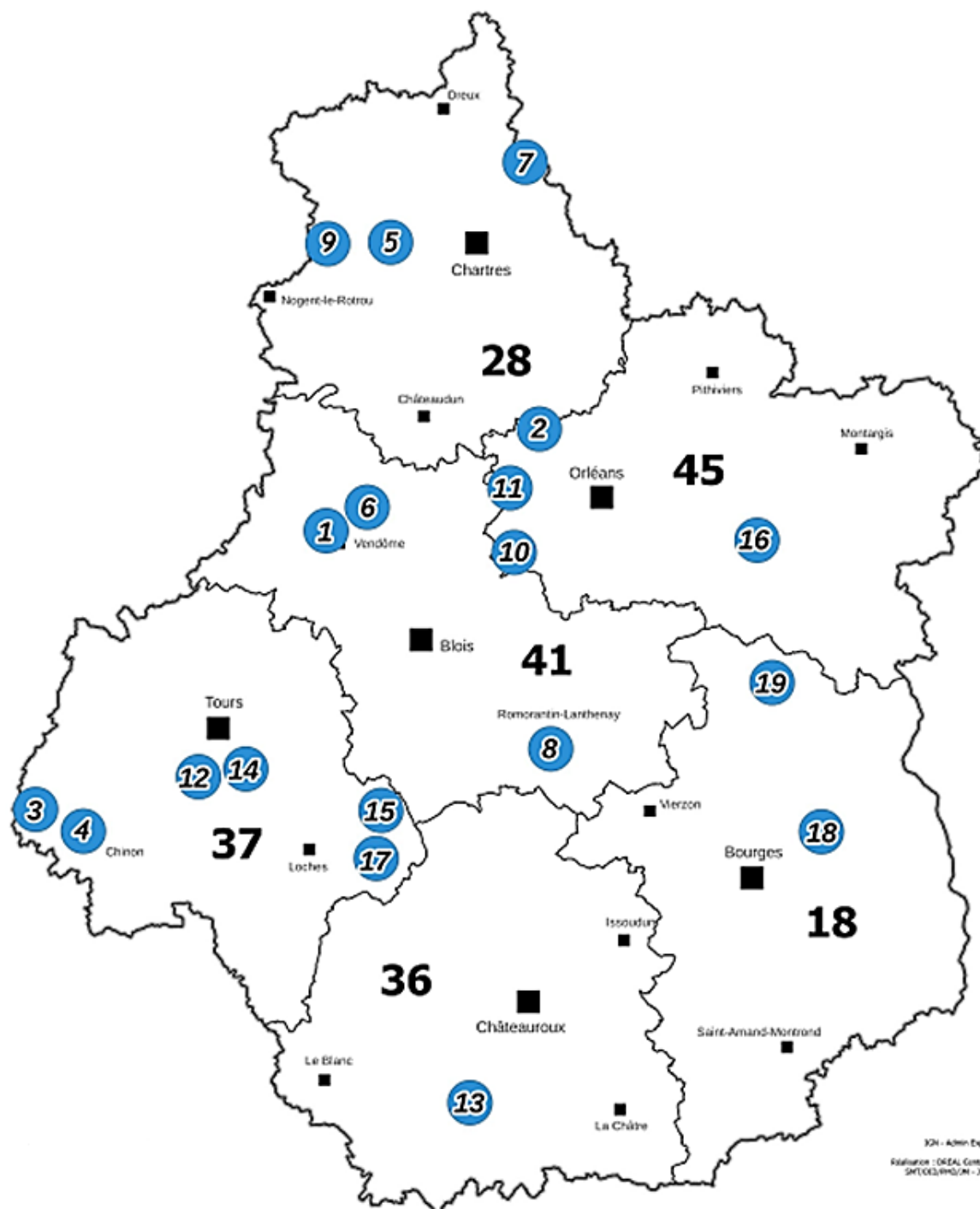


2,2 M€ de subventions
octroyées entre 2024 et 2025



1,1 millions de personnes
concernées par les projets

Carte et liste de l'ensemble des lauréats Mobilités durables en zones rurales



REFERENCE	PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET
①	CA Territoires Vendômois	Liaison gare TGV
②	CC Beauce Loirétaine	Plan de mobilité simplifié
③	CC Chinon Vienne et Loire	Système numérique d'aide aux déplacements
④	CC Chinon Vienne et Loire	Transport à la demande
⑤	CC Entre Beauce et Perche	Plan de mobilité simplifié
⑥	CC Perche Haut Vendômois	Liaison Lisle - Fréteval
⑦	CC Portes Euréliennes d'Île-de-France	Plan de mobilité simplifié
⑧	CC Romorantinais Monestois	Autopartage
⑨	CC Terres de Perche	Transport à la demande
⑩	CC Terres du Val de Loire	Location vélo longue durée
⑪	CC Terres du Val de Loire	Schéma directeur des mobilités
⑫	CC Touraine Vallée de l'Indre	Étude faisabilité 6 liaisons cyclables
⑬	Commune d'Argenton-sur-Creuse	VAE en location longue durée
⑭	Commune d'Esvres-sur-Indre	Cheminement doux entre les hameaux de la Huaudière et du Pavillon
⑮	Commune de Beaumont-Village	Itinérance douce
⑯	Commune de Les Bordes	Création d'une liaison douce
⑰	Commune de Montrésor	Vélo Villages
⑱	Commune de Rians	Voie verte bidirectionnelle
⑲	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Phase II du déploiement de Rémi+ Autopartage en milieu rural



PROJETS EN LUMIÈRE

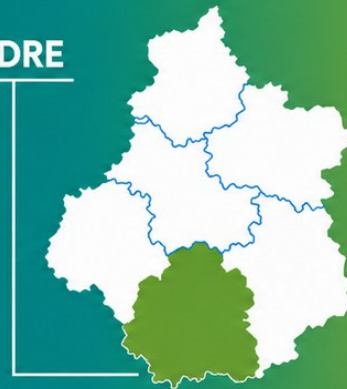
Zoom sur des projets de développement
des mobilités durables en zones rurales
en Centre-Val de Loire



Location de vélos à assistance électrique (VAE)

Commune d'Argenton-sur-creuse

INDRE



Une nouvelle offre de mobilité active

Argenton-sur-Creuse compte près de **4 600 habitants** et constitue un pôle de services essentiel dans le sud du département de l'Indre.

Située sur un axe ferroviaire majeur reliant Paris à Toulouse, la commune bénéficie d'une **gare desservie par les trains régionaux et Intercités**.

Engagée en faveur de la transition écologique, la commune développe des solutions favorisant les déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs.

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, la ville a organisé **plus de 30 animations** pour sensibiliser les habitants aux mobilités durables et promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.



Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables, la commune d'Argenton-sur-Creuse met à disposition **6 Vélos à Assistance Électrique (VAE)** en location longue durée, au tarif de **30 € par mois**.

Afin de rendre ce service accessible au plus grand nombre, une **aide financière du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est proposée aux ménages, selon leurs revenus.

Ce dispositif permet aux habitants de tester le vélo électrique avant un éventuel achat et d'encourager son utilisation pour les déplacements du quotidien, notamment vers les commerces, les services et la gare. L'objectif est de lever les freins à la pratique du vélo et de réduire l'usage de la voiture individuelle.

Date d'achèvement : Décembre 2024



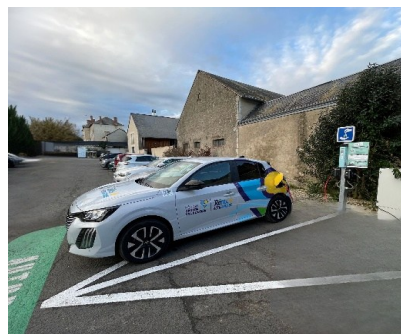
Une solution de mobilité décarbonée accessible dans le monde rural

Avec **2,6 millions** d'habitants répartis sur 39 151 km², la région Centre-Val de Loire est composée de **6 départements**. Elle se caractérise par un territoire mêlant espaces **urbains, périurbains et ruraux**.

Le Conseil Régional, en tant qu'**Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)**, gère notamment le **réseau Rémi**. Il transporte 200 000 voyageurs par jour dont 100 000 avec les trains Rémi et 80 000 avec le transport scolaire gratuit.

Le Conseil Régional développe, en lien avec les collectivités, des solutions de mobilité répondant aux besoins quotidiens des habitants, qu'il s'agisse du vélo, du covoiturage, du transport à la demande, des transports collectifs et des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) ainsi que des services numériques comme JVmalin.

Le Conseil Régional joue ainsi un rôle majeur dans la construction d'une mobilité plus durable, plus sûre et plus accessible à tous.



Afin de proposer une alternative à la voiture individuelle, le Conseil Régional Centre-Val de Loire déploie progressivement le service Rémi+ Autopartage sur les territoires où elle exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale.

- **160 véhicules électriques déployés d'ici mi- 2027**, au bénéfice de 57 regroupements de communes ;
- **L'offre socle est composée de 2 véhicules** mis à disposition par le Conseil Régional dans chaque **communauté de communes** bénéficiaire ;
- Fin août 2026, le service est déjà **déployé dans plus de 30 communes**, confirmant sa montée en puissance et son succès auprès des territoires ;
- **1 430 réservations** enregistrées en 2025 , contre déjà **1 711 réservations** fin juillet 2026 ;
- **1 644 inscrits actifs enregistrés** fin août 2026 contre près de 900 en 2025

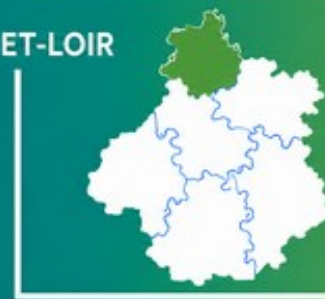
Selon les données nationales de l'autopartage, un véhicule partagé peut **remplacer 5 à 7 voitures** individuelles. L'autopartage permet également de libérer jusqu'à 1,9 places de stationnement sur la voirie publique et contribue ainsi à réduire l'autosolisme, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts de déplacement pour les habitants.

Date d'achèvement prévisionnelle : Fin 2027

Transport À la Demande (TAD)

Communauté de communes
Terres du Perche

EURE-ET-LOIR



Une navette collective au service des habitants

La Communauté de Communes Terres de Perche regroupe **22 communes** et près de **14 116 habitants**.

Depuis 2021, elle est **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** et agit pour faciliter les déplacements du quotidien dans un territoire rural.

Elle développe des solutions adaptées aux besoins des habitants, comme le **transport à la demande** et les mobilités douces.

En améliorant l'accès aux commerces, aux services, aux soins et aux transports, la Communauté de Communes favorise une mobilité plus durable et plus accessible.



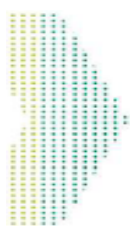
Afin de faciliter les déplacements du quotidien, la Communauté de Communes Terres de Perche poursuit l'expérimentation de son service de Transport À la Demande (TAD).

Destiné en priorité aux habitants rencontrant des difficultés de mobilité, il permet de rejoindre facilement les principaux pôles de services du territoire.

 Publics	 Destinations
Habitants du territoire Terres du Perche	Commerces, services publics, professionnels de santé, gare de la Loupe, lieux culturels...
 Un service accessible	 Des résultats probants (de mars 2022 à décembre 2025) :
2 €/trajet, mardis & samedis	+ 2566 trajets réalisés 78 usagers 22 communes desservies ≈ 55 trajets/mois
 Des bénéficiaires	 Les objectifs
Accès au service, Mobilité durable	Faciliter les déplacements, Rompre l'isolement, Favoriser l'accès aux soins et à la culture

Le service est assuré par l'entreprise Phoenix, un prestataire externe, garantissant une solution professionnelle et efficace.

Date d'achèvement du projet : Avril 2026



Ressources et Contacts

Pour aller plus loin et suivre le déploiement des projets du Fonds vert en région Centre-Val de Loire, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [Site internet de la DREAL Centre-Val de Loire](#)
- [Plateforme nationale d'information Aides-territoires / Fonds Vert](#)
- [Suivi des indicateurs de la transition écologique en Centre-Val de Loire](#)



**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon - CS 96407

45064 ORLÉANS cedex 2

Tél. +33 (0)2 36 17 41 41

www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

